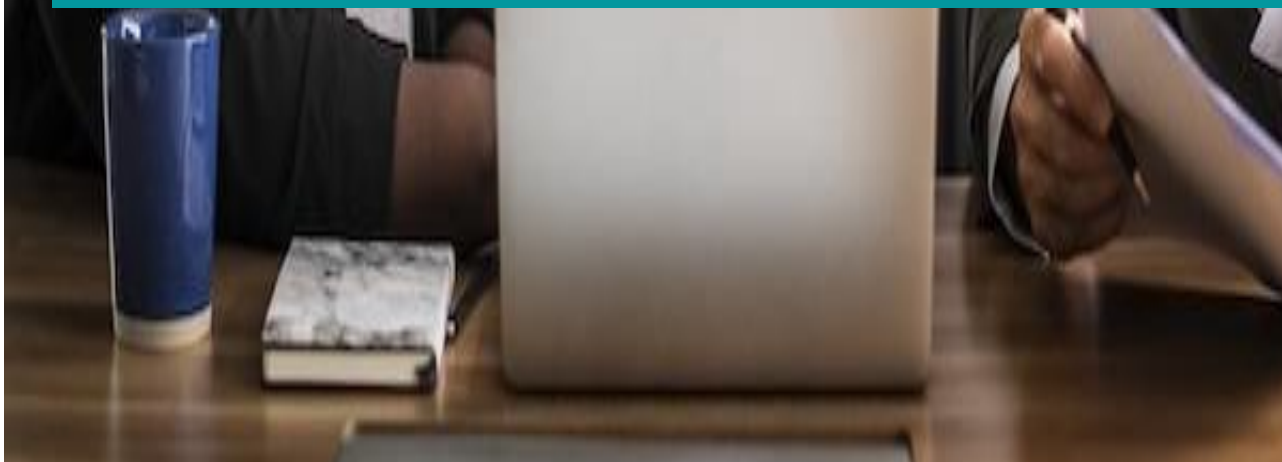




Gestion de crise
Intervention post-traumatique
PROGRAMME DE FORMATION



GESTION DE CRISE

Intervention post-traumatique



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Lorsqu'un événement traumatisant se produit sur un site d'entreprise (accident, suicide, événement imprévu, situation de crise, violences verbales et physiques, conflits ouverts ...), ses répercussions peuvent toucher les personnels présents, et également l'ensemble du milieu de travail. Réagir rapidement à la situation imprévue est essentielle à la santé des employés et à la poursuite des activités du site.

Réalisée dans les meilleurs délais possibles, cette intervention a pour objectif de permettre aux personnels d'exprimer leurs ressentis et émotions, de « poser des mots » sur ce qu'ils ont vécu. L'employeur peut ainsi limiter considérablement les risques de dégradation du climat social et d'absentéisme engendrés par ces situations particulières.

CONTENU DE LA FORMATION

Première étape :

- Visite de site
- Analyse du contexte global et des premiers éléments ayant trait à la « santé - sécurité » au travail dans l'entreprise, des causes et des effets de l'évènement
- Rencontre(s) avec le(s) responsable(s), les I.R.P, les services de santé au travail, diverses observations et enquêtes, première écoute des personnels rencontrés ...

Deuxième étape :

- En fonction de la demande et des besoins identifiés lors de la première étape, possibilité d'une action spécifique dédiée à la situation rencontrée, cette action étant structurée, formalisée et déployée en amont et en accord avec la Direction de l'entreprise.
 - *Entretiens collectifs et/ou groupes de parole*
 - *Entretiens et/ou suivis psychologiques individuels*

Troisième étape :

Restitution - bilan de la part de nos consultants auprès de l'entreprise, des résultats obtenus lors de l'intervention et des actions correctives / préventives déjà menées ou restant à réaliser (réunions, groupes de travail, compte-rendu d'intervention, mise en œuvre de programmes de prévention ...).

Délais : idéalement entre 48 heures et 72 heures après la survenue de l'évènement traumatisant.

PROFIL DES STAGIAIRES

- Les personnels ayant été témoins ou étant intervenus lors de l'évènement traumatisant
- Les collègues et l'équipe concernée par l'évènement traumatisant
- Le(les) responsable(s) des personnels concernés
- Les Institutions Représentative du Personnel
- Le Service de Santé au Travail

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

DURÉE

1 jour soit 7 heures + suivi

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Yann THOMAS
(Ergonome/IPRP)

Jean-Michel MICHEL
(Directeur opérationnel)